

## Bolsonaro veut ouvrir les Terres Indigènes à l'exploitation économique



**Photo** : © Tiago Miotto /CIMI Des représentants des organisations indigènes du Sud du Brésil manifestent contre le projet de loi à Brasília le 12 février.

Le 5 février, le président brésilien Jair Bolsonaro a envoyé au parlement un projet de loi ([PL 191/2020](#)) pour réglementer les conditions spécifiques à suivre pour la recherche et l'extraction des ressources minières et l'exploitation du potentiel de l'énergie hydraulique des rios dans les Terres Indigènes (TI). Le projet traite également de l'audition et l'indemnisation des communautés indigènes touchées par les projets, ainsi que l'autorisation préalable que doit donner le Congrès national.

Il s'agit de réglementer plusieurs articles de la Constitution fédérale de 1988. Un sujet que le parlement eu l'occasion d'aborder en 1995 déjà en raison d'un [projet de loi](#) de [Romero Jucá](#), alors sénateur de l'État de Roraima.

Selon les sources, le pays compte entre 689 et 1296 Terres Indigènes couvrant environ 13% des 8,5 millions de km<sup>2</sup> du territoire national. Les plus étendues et les plus préservées sont en Amazonie. Un peu plus de 400 d'entre elles sont « démarquées », c'est à dire susceptible de bénéficier d'une pleine protection, ce qui est loin d'être le cas. Pour rappel, les constituants de 1988 avaient donné un délai de cinq ans au gouvernement pour démarquer toutes les TI du pays.

L'exploitation minière notamment, est susceptible d'avoir un impact important sur l'environnement, en particulier la contamination des cours d'eau et des sols, et sur la biodiversité mettant en danger les peuples qui y vivent. Selon l'Instituto Socioambiental – [ISA](#), si la loi est acceptée, et pour seulement la recherche et exploitation minière, 216 TI sont directement concernées par 4332 requêtes. Par exemple, 42,6 % des 96 000 km<sup>2</sup> de la TI Yanomami sont concernés par 536 demandes.

Les principales organisations indigènes du pays ont fait connaître leur opposition à l'adoption de cette loi : la Fédération des Organisations Indigènes du Rio Negro – [FOIRN](#), le Conseil

Indigène de Roraima - [CIR](#), l'Articulation des Peuples et Organisations Indigènes du Nordeste, Minas Gerais et Espírito Santo – [APOINME](#), la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – [COIAB](#) et la faîtière nationale, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - [APIB](#).

Celle-ci « ...

*appelle toutes ses composantes, les organisations solidaires aux niveaux national et international de se joindre à elle pour cette bataille pour la vie et le « bien vivre » non seulement des peuples indigènes, mais de toute l'humanité et de la planète. »*

Le Ministère Public Fédéral a [publié une note](#) de mise en garde :

*« L'approbation du projet peut conduire à la destruction d'importantes zones écologiques aujourd'hui protégées ainsi que la déstructuration ou la disparition physique de divers peuples indigènes, spécialement ceux de la région amazonienne »*

Le 12 février, des indigènes, des parlementaires de l'opposition et des représentants de mouvements sociaux étaient avec la députée\* [Joênia Wapichana](#), la leader du [Front Parlementaire](#) mixte pour la défense des droits des peuples indigènes, pour demander au président de la Chambre des Députés, Rodrigo Maia de classer le projet. La procédure parlementaire est enclenchée...

\*\*\*

\*Joênia Wapichana > voir les notes Blog des [21 octobre 2018](#) et [31 décembre 2018](#)

**PS :** Précédente note relative à l'exploitation minière : [05 avril 2013](#)

[Source](#)

**AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie**  
13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2  
**Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil**  
AYA Info - No 131 Genève, le 01 mars 2020